

Vous avez le choix entre :

régler en espèce

directement à la mairie

régler par chèque à l'ordre du Trésor Public

déposé dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Mairie

par courrier : A l'attention de Mme NOUGAREDE

Hôtel de ville

Avenue Foch

40160 Parentis en Born

régler en ligne

En vous connectant sur votre Portail des Familles

régler par prélèvement bancaire

Vous pouvez obtenir l'imprimé qui autorise le prélèvement (mandat SEPA) :

Sur le site de la mairie ou directement en mairie. Il vous faudra ensuite transmettre le mandat original ainsi qu'un RIB soit par courrier au service Facturation, soit directement en Mairie.

R54